

APPEL D'OFFRES
N° 01/Proc/2025
AUDIT FINANCIER DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024
Institut Panafricain des Sciences de l'Eau et de l'Énergie (y compris le
Changement Climatique) - PAUWES
Tlemcen, Algérie

Présentation de l'Institut PAUWES

Créé sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine en 2010, l'Université Panafricaine a pour vocation de former une élite africaine dans les domaines stratégiques de l'eau, de l'énergie et du changement climatique. En tant que l'un des cinq instituts de l'Université Panafricaine, le PAUWES, basé à l'Université de Tlemcen, joue un rôle essentiel dans la formation de professionnels hautement qualifiés pour relever les défis du continent. Depuis son ouverture en 2014, l'institut a accueilli des étudiants issus de 45 pays africains, avec 469 diplômés à ce jour et trois programmes de Master orientés vers le développement durable.

Objectif de la mission

L'audit financier vise à fournir une opinion professionnelle sur la situation financière de l'Institut pour l'année budgétaire 2024 (1er janvier au 31 décembre 2024). Il s'agit également de s'assurer que les fonds octroyés par le bailleur, la KfW, ont été utilisés conformément à leur destination, avec une gestion transparente et efficace, dans le respect des objectifs stratégiques de l'institut.

Étendue de la mission

L'auditeur devra :

1. Évaluer la qualité de la gestion financière et la cohérence entre les procédures et les pratiques quotidiennes.
2. Vérifier la conformité des dépenses avec les exigences du contrat de subvention.
3. Examiner les procédures de contrôle interne et leur efficacité.
4. Évaluer l'éligibilité des dépenses et leur adéquation aux objectifs du projet.
5. Fournir un rapport d'audit détaillé en anglais, comprenant :
 - Une analyse de la gestion financière.
 - Une "lettre de recommandations" pour renforcer les capacités financières du PAUWES.

Les rapports devront être transmis à la direction de l'institut (papier et PDF) ainsi qu'au bailleur de fonds, la KfW.

Contenu de l'offre

Les candidats doivent soumettre deux propositions distinctes :

1. Proposition technique :
 - Présentation du cabinet et de ses expériences pertinentes.

- Compréhension de la mission et méthodologie proposée.
- Délai de réalisation.
- Qualifications et CV du personnel clé.

2. Proposition financière :

- Détails des coûts en dinars algériens, y compris les frais de déplacement.

Critères d'évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Critères	Points
1. Expertise du cabinet	25
Expérience générale (min. 5 ans)	10
Expérience pertinente	15
2. Conformité et méthodologie	50
Compréhension de la mission	20
Méthodologie proposée	20
Délai de réalisation	10
3. Qualification du personnel clé	25
Coordonnateur de la mission (CV)	15
Membres de la mission (CV)	10

Les propositions techniques obtenant un minimum de 70 points seront qualifiées pour l'évaluation financière.

Conditions de remise des offres

Les offres doivent être soumises au plus tard le 30 janvier 2025 à 15h30 auprès du service des approvisionnements du PAUWES à l'Université Abou Bekr Belkaid, Campus de Chetouane, Tlemcen, ou par e-mail à l'adresse suivante : callfortender@pauwes.dz

Le PAUWES informera le soumissionnaire sélectionné dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réunion de la commission d'évaluation des offres.

Langue des documents

Les propositions techniques et financières doivent être soumises en anglais ou en français.

Fait à Tlemcen, le 21 janvier 2025.

Annexes :

- Termes de référence : Audit des fonds de disposition.

TERMES DE RÉFÉRENCE

Audit des Fonds de Disposition

1. Objectif de l'Audit

L'objectif principal de l'audit des fonds de disposition, y compris le compte spécial ouvert auprès de Commerzbank, est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur :

- Les états financiers, notamment l'état des comptes et les états cumulés.
- Les états des dépenses, établis sur la base des demandes de retrait des fonds de disposition.

Cet audit vise à garantir que les dépenses financées par la subvention de KfW pour le projet PAUWES respectent les conditions du financement, répondent aux objectifs définis et sont justifiées par des preuves fiables et pertinentes.

2. Portée de l'Audit

L'audit devra être mené conformément aux **Normes Internationales d'Audit (ISA)**, telles que publiées par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IAASB) de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), avec une référence particulière à la norme **ISA 800** (Rapport de l'auditeur sur les missions d'audit à usage particulier).

L'audit inclura :

- **Tests et contrôles nécessaires**, incluant des visites sur site si jugées indispensables.
- Une vérification de conformité visant à établir si les paiements effectués respectent les accords de financement et les conditions associées.

L'auditeur devra également évaluer :

- La pertinence et la cohérence des systèmes et des contrôles internes du projet.
- La conformité des biens et services financés avec les exigences des accords de financement et des procédures de passation de marchés applicables.
- La justification des dépenses engagées en lien avec les objectifs du projet.

3. Obligations et Responsabilités de l'Auditeur

L'auditeur devra formuler une opinion explicite dans le rapport d'audit en répondant aux questions suivantes :

- **Conformité des paiements** : Les paiements effectués à partir des fonds de disposition respectent-ils les conditions des accords de financement, y compris l'accord séparé ?
 - Toute dépense inéligible devra être spécifiquement notée.
- **Gestion des fonds** : Les fonds de disposition ont-ils été gérés conformément aux accords de financement et aux conditions spécifiques de KfW, y compris la gestion des intérêts générés ?
- **Justification des dépenses** : Les dépenses sont-elles étayées par des preuves fiables et conformes aux objectifs définis ?

- **Éligibilité des dépenses** : Les relevés de dépenses vérifiés permettent-ils de justifier les demandes de retrait correspondantes ? Existe-t-il un lien clair entre ces relevés, les demandes de retrait adressées à KfW et les enregistrements comptables ?
- **Procédures de passation des marchés** : Les biens et services financés ont-ils été acquis conformément aux accords de financement pertinents ?
- **Défaillances et recommandations** : Des défaillances ou faiblesses spécifiques ont-elles été identifiées dans les systèmes et contrôles internes ? Si oui, elles devront être décrites et assorties de recommandations.

4. Livrables

L'auditeur devra produire les documents suivants :

4.1. Rapport d'Audit Principal

Ce rapport devra :

- Être rédigé en **langue anglaise**.
- Inclure tous les éléments précisés dans la section "Portée".
- Contenir un calendrier détaillant les recettes et les décaissements pour la période auditée.
- Inclure le solde du compte spécial et des sous-comptes au début et à la fin de la période auditée.
- Fournir une déclaration évaluant les conséquences des éventuelles défaillances identifiées.

4.2. Lettre de Recommandations ("Management Letter")

Cette lettre devra contenir :

- Des observations sur les systèmes et contrôles comptables examinés.
- Une identification des lacunes et faiblesses des systèmes de gestion, particulièrement en ce qui concerne les retraits, les approvisionnements, le stockage et les paiements.
- Des recommandations concrètes pour l'amélioration des processus.
- Un suivi des mesures correctives entreprises par la direction du projet pour résoudre les lacunes signalées lors d'audits précédents.
- Toute autre information jugée pertinente par l'auditeur.

5. Délais et Modalités de Soumission

- **Période auditée** : Du **1er janvier au 31 décembre 2024**.
- **Délai de remise des rapports** : Les rapports finaux devront être soumis au plus tard **trois (03) mois** après la fin de la période auditée.
- **Mode de transmission** :
 - Les rapports devront être envoyés par voie électronique (format PDF) à l'adresse email suivante : abdellatif.zerga@pauwes.dz, avec copie à : konate.dianguine@pauwes.dz
 - Des copies papier devront être remises à la direction de l'Institut PAUWES à l'adresse suivante : Université Aboubekr Belkaid, Campus de Chétouane, Tlemcen, Algérie.

6. Ressources Disponibles

L'auditeur aura accès à tous les documents, rapports et enregistrements pertinents, notamment :

- Les états financiers.
- Les pièces justificatives des dépenses.
- Les relevés bancaires des fonds de disposition.

7. Exigences Particulières

L'auditeur devra garantir que :

- L'ensemble des documents financiers audités est conforme aux normes comptables appliquées de manière cohérente et aux termes des accords de financement.
- Les conclusions présentées sont basées sur des preuves solides et une analyse approfondie.